
Guide de référence sur les caractéristiques des logements

Recensement de la population, 2021



Date de diffusion : le 29 mars 2023



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada 

Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca.

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

Courriel à infostats@statcan.gc.ca

Téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

- | | |
|---|----------------|
| • Service de renseignements statistiques | 1-800-263-1136 |
| • Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants | 1-800-363-7629 |
| • Télécopieur | 1-514-283-9350 |

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « Contactez-nous » > « [Normes de service à la clientèle](#) ».

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre de l'Industrie, 2023

Tous droits réservés. L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'[entente de licence ouverte](#) de Statistique Canada.

Une [version HTML](#) est aussi disponible.

This publication is also available in English.

Date de diffusion : le 29 mars 2023

N° 98-500-X au catalogue, numéro 2021005

ISBN 978-0-660-42452-1

Table des matières

Définitions et concepts	4
Questions	5
Classifications	5
Concepts au fil du temps	6
Méthodes de collecte et de traitement	7
Qualité des données	7
Variabilité due à l'échantillonnage et à la non-réponse totale	7
Biais de non-réponse	7
Indicateurs de la qualité des données	8
Certification des chiffres définitifs	10
Qualité des données pour les caractéristiques du logement	11
Comparabilité	19
Comparabilité des concepts au fil du temps	19
Comparabilité avec d'autres sources de données	22
Remarques	25

Définitions et concepts

Les questions du Recensement de la population de 2021 ont permis de recueillir des données sur le logement pour l'ensemble des [ménages privés](#). Les variables relatives aux données sur le logement peuvent être classées en trois groupes : 1) caractéristiques du logement; 2) caractéristiques du ménage liées aux frais de logement; 3) autres caractéristiques du ménage.

Les **caractéristiques du logement** désignent les attributs physiques des pièces d'habitation occupées par les membres du ménage. Le Recensement de la population a permis de recueillir les renseignements suivants : nombre de [pièces](#), nombre de [chambres à coucher](#), [période de construction](#), [état du logement](#), [statut de copropriété](#) et [valeur \(estimée par le propriétaire\)](#) du logement. Les renseignements relatifs aux caractéristiques du logement, à l'exception de la valeur du logement, ont été recueillis pour tous les logements privés occupés. Les renseignements sur la valeur du logement ont été recueillis seulement pour les logements occupés par le propriétaire qui n'étaient pas situés sur le site d'une exploitation agricole exploitée par un membre du ménage. Cette exception découle du fait que les ménages qui louent un logement ont de la difficulté à évaluer sa valeur étant donné qu'ils n'ont pas participé à l'achat. Par ailleurs, les logements occupés par le propriétaire qui sont situés sur le site d'une exploitation agricole sont exclus parce qu'il est souvent impossible de séparer la valeur du logement de celle de l'exploitation agricole.

Les **frais de logement** désignent le montant total moyen des dépenses liées au logement engagées par les ménages. Le Recensement de la population a aussi permis de recueillir les renseignements suivants liés aux frais de logement : à savoir si un logement loué était subventionné (voir « [Logement subventionné](#) ») et si un logement dont un membre du ménage est propriétaire était grevé d'une hypothèque (voir « [Présence de paiements hypothécaires](#) »). Les renseignements relatifs aux frais de logement et aux variables connexes ont été diffusés pour les logements occupés par le propriétaire, les logements occupés par un locataire et les logements fournis par le gouvernement local, la Première Nation ou la bande indienne. Les renseignements relatifs aux frais de logement n'ont pas été recueillis ni diffusés pour les logements situés sur le site d'une exploitation agricole exploitée par un membre du ménage parce qu'il est souvent impossible de séparer les dépenses liées au logement de celles qui se rapportent à l'exploitation agricole.

Les **caractéristiques du ménage** désignent les caractéristiques de la personne ou du groupe de personnes occupant le logement privé. Elles diffèrent des caractéristiques des personnes individuelles en ce sens qu'elles visent généralement à décrire l'ensemble des membres du ménage. Les renseignements relatifs aux caractéristiques du ménage recueillis dans le cadre du Recensement de la population qui sont habituellement utilisés dans l'analyse du logement sont les suivants : [mode d'occupation](#), [taille du ménage](#), [revenu total](#) du ménage et [type de ménage](#). Les renseignements relatifs aux caractéristiques du ménage ont été recueillis pour l'ensemble des ménages privés. Le Recensement de la population a aussi permis de recueillir des données servant à déterminer les [soutiens du ménage](#), c'est-à-dire les membres du ménage qui paient les frais de logement. Une méthode répandue dans les analyses du logement consiste à examiner les caractéristiques du [principal soutien du ménage](#) (p. ex. l'âge) par rapport au logement, aux frais de logement et à d'autres caractéristiques du ménage.

La **qualité**, la **taille** et l'**abordabilité du logement** ainsi que le **logement acceptable** et les **besoins impérieux en matière de logement** sont des indicateurs clés liés aux ménages et ils représentent d'importants sujets d'intérêt pour les gouvernements et les organismes de logement. Les variables recueillies dans le cadre du Recensement de la population sont combinées pour créer des indicateurs liés aux ménages qui aideront les gouvernements et les organismes à gérer la situation du logement au Canada.

L'état du logement est un indicateur de la qualité du logement. Un des indicateurs qui sert à déterminer si un logement est de taille convenable (souvent utilisé pour mesurer le surpeuplement) est le nombre de chambres à coucher, qui doit être suffisant pour la taille et la composition du ménage. Le nombre de personnes par pièce dans un logement est un autre indicateur du surpeuplement. Pour ce qui est de l'abordabilité du logement, la proportion du revenu total du ménage dépensée pour payer les frais de logement en est un indicateur. On considère un logement comme étant acceptable s'il est abordable, en bon état et de taille convenable. Les besoins impérieux

en matière de logement sont un indicateur de la capacité relative d'un ménage à payer le loyer médian du marché pour un logement qui se trouve dans sa région et qui répond à ses besoins.

Pour plus de renseignements, veuillez consulter le [Dictionnaire, Recensement de la population, 2021](#), produit n° 98-301-X au catalogue de Statistique Canada.

Questions

Pour le Recensement de 2021, le questionnaire abrégé [2A](#) a été utilisé pour dénombrier tous les résidents habituels de 75 % des logements privés. Le questionnaire détaillé [2A-L](#), qui comprend aussi les questions du questionnaire abrégé 2A, a été utilisé pour dénombrier un échantillon de 25 % des ménages privés au Canada. Dans le cas des ménages privés vivant dans les communautés des Premières Nations, les établissements métis, les régions inuites et d'autres régions éloignées, le questionnaire [2A-R](#) a été utilisé pour dénombrier 100 % de la population. Dans les questionnaires 2A-L et 2A-R, les données sur le logement ont été recueillies à l'étape E. La première page de questions sur le logement (E1 à E6) a permis de recueillir des renseignements relatifs aux caractéristiques des ménages et des logements applicables à tous les ménages privés, peu importe le mode d'occupation du logement. La deuxième page de questions sur le logement (E7 à E9 du questionnaire 2A-L, et E7 à E10 du questionnaire 2A-R) a permis de recueillir des renseignements sur les frais de logement. L'enchaînement des questions sur les frais de logement était fondé sur le mode d'occupation, car les composantes des frais de logement varient selon cette caractéristique.

La principale différence entre les questions sur le logement dans les questionnaires [2A-L](#) et [2A-R](#) était que le questionnaire 2A-R demande si le logement a été fourni par l'administration locale, la Première Nation ou la bande indienne, et ce, pour établir l'enchaînement des questions sur les frais de logement. De plus, les exemples présentés à la question sur le nombre de pièces et de chambres à coucher étaient différents dans le questionnaire 2A-R pour que les exemples soient pertinents dans les régions du Nord. Pour 2021, le questionnaire 2A-R comprenait une nouvelle question sur les frais d'utilisation ou d'occupation du logement fourni par l'administration locale, la Première Nation ou la bande indienne. Aucune autre question sur le logement n'était différente.

Pour obtenir plus de renseignements sur les raisons pour lesquelles les questions du recensement sont posées, veuillez vous reporter aux cinq [feuilles d'information](#) qui se trouvent à la page Web En route vers le Recensement de 2021.

Note : Des renseignements sur la comparabilité historique des questions du Recensement de 2021 avec celles des recensements précédents sont présentés à la section « [Comparabilité](#) » du présent document.

Classifications

Les classifications utilisées pour les indicateurs de la qualité, de la taille et de l'abordabilité du logement ainsi que des besoins impérieux en matière de logement sont fondées sur des classifications généralement acceptées qui sont utilisées par les gouvernements et les organismes de logement, comme la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL).

L'[état du logement](#) (un indicateur de la **qualité du logement**) permet de classer les logements en trois groupes : entretien régulier requis seulement, réparations mineures requises et réparations majeures requises. Les organismes de logement utilisent le besoin de faire des réparations majeures comme indicateur de la qualité inadéquate d'un logement. Pendant le recensement, pour aider les répondants à répondre aux questions sur l'état du logement, chaque catégorie de réponse comprenait des exemples. Les exemples de réparations majeures englobaient les problèmes qui peuvent compromettre la structure du logement ou ses systèmes importants (p. ex. chauffage, plomberie et réseau électrique). Plus précisément, le questionnaire contenait les exemples suivants de réparations majeures : plomberie ou installation électrique défectueuse, et réparations à la charpente des murs, des planchers ou des plafonds. Le questionnaire présentait aussi des exemples d'entretien régulier

et de réparations mineures. Dans le cas des réparations mineures, les exemples comprenaient des carreaux de plancher détachés ou manquants, des briques descellées ou des bardeaux arrachés, et des marches, des rampes ou un revêtement extérieur défectueux. Pour ce qui est de l'entretien régulier, la peinture et le nettoyage du système de chauffage servaient d'exemples.

La [taille convenable du logement](#) est fondée sur la Norme nationale d'occupation (NNO) élaborée par la SCHL. L'indicateur de la taille convenable du logement classe les logements dans la catégorie « de taille insuffisante » s'ils ne comptent pas un nombre suffisant de chambres à coucher pour la taille et la composition du ménage, selon le calcul prescrit par la NNO. Les logements de taille insuffisante sont aussi classés selon le nombre de chambres à coucher qui manque comparativement au nombre de chambres à coucher requis selon la NNO. Les estimations du recensement de 2021 sur la taille convenable du logement sont basées sur une dérivation de l'indicateur qui utilise le genre.

Le nombre de [personnes par pièce](#) sert à mesurer le surpeuplement dans un logement privé en fonction du nombre de pièces dans le logement et du nombre de membres dans le ménage. Un nombre élevé de personnes par pièce indique un niveau élevé de surpeuplement. En général, la recherche sur le logement au Canada utilise un seuil de plus d'une personne par pièce pour indiquer qu'un logement est surpeuplé au pays. Selon les Nations Unies, une densité de trois personnes ou plus par pièce représente un surpeuplement en toutes circonstances. Cependant, elles stipulent que ce niveau peut être augmenté ou abaissé par les pays, à leurs fins.

Le [rapport des frais de logement au revenu](#) (un indicateur de **l'abordabilité du logement**) est classé en plusieurs tranches, comme l'indiquent les tableaux de données. Pour classer l'abordabilité du logement, il suffit de déterminer si les occupants du logement consacrent 30 % ou plus du revenu total du ménage aux frais de logement. En 1986, la SCHL et les provinces ont convenu d'utiliser le seuil de 30 % pour mesurer l'abordabilité dans le but de définir le besoin relatif aux logements sociaux. L'accord a été conclu dans le cadre du développement des programmes de logements sociaux fédéraux et provinciaux. Les recherches qui portent sur l'abordabilité du logement dans les territoires utilisent souvent le même seuil.

Les [besoins impérieux en matière de logement](#) sont un indicateur à deux étapes qui permet de déterminer quelles personnes ont besoin d'aide en matière de logement. Cet indicateur est utilisé au Canada depuis les années 1980 et il a été élaboré par la SCHL en collaboration avec les provinces et les territoires. Évaluer les besoins impérieux en matière de logement d'un ménage consiste à déterminer si le logement ne satisfait pas à l'un des critères de la qualité, de l'abordabilité et de la taille convenable, et si le revenu avant impôt suffit pour accéder à un logement acceptable dans la région (c.-à-d. qui répond aux trois critères de logement).

Le [Dictionnaire, Recensement de la population, 2021](#), produit n° 98-301-X au catalogue de Statistique Canada, répertorie les classifications des variables du logement.

Concepts au fil du temps

Pour le Recensement de 2021, les frais des logements privés comprennent les frais d'utilisation ou d'occupation du logement fourni par l'administration locale, la Première Nation ou la bande indienne. Dans les cycles précédents, ces ménages ne devaient déclarer que les paiements versés pour payer l'électricité, le chauffage, l'eau et d'autres services. Pour des raisons historiques et réglementaires, les composantes des frais de logement liés aux ménages propriétaires (paiements hypothécaires, impôts fonciers et les charges de copropriété) et aux ménages locataires (paiements de loyer) ne s'appliquent pas toujours aux logements fournis par le gouvernement local, la Première Nation ou la bande indienne. Lors de consultations menées pour préparer le Recensement de la population de 2021, les intervenants et les utilisateurs de données ont convenu qu'il y a un besoin évident de recueillir et de diffuser des renseignements en fonction d'un concept exhaustif lié aux frais de logement pour l'ensemble des logements au Canada, y compris les ménages vivant dans les réserves.

Méthodes de collecte et de traitement

La pandémie de COVID-19 est apparue au Canada au début de 2020 et a touché toutes les étapes du processus du Recensement de 2021, de la collecte des données à la diffusion. Veuillez consulter le [Guide du Recensement de la population, 2021](#), produit n° 98-304-X au catalogue de Statistique Canada, pour obtenir des renseignements plus détaillés sur ce sujet.

Qualité des données

Le Recensement de la population de 2021 a fait l'objet d'une évaluation minutieuse de la qualité des données. Les diverses activités de certification réalisées pour évaluer la qualité des données du Recensement de 2021 sont décrites dans le [chapitre 9](#) du *Guide du Recensement de la population, 2021*, produit n° 98-304-X au catalogue de Statistique Canada.

L'évaluation de la qualité des données a été effectuée en plus des vérifications régulières et des vérifications de la qualité menées aux étapes clés du recensement. Par exemple, tout au long de la collecte et du traitement des données, l'exactitude de certaines étapes telles que la saisie et le codage des données a été mesurée, la cohérence des réponses fournies a été vérifiée et les taux de non-réponse pour chaque question ont été analysés. De plus, la qualité des réponses imputées a été évaluée aux étapes de la vérification et de l'imputation des données.

Lors de l'évaluation de la qualité des données, un certain nombre d'indicateurs de la qualité des données ont été produits et utilisés afin d'évaluer la qualité des données. Ces indicateurs sont décrits brièvement ci-dessous. Enfin, les chiffres tirés du recensement ont été comparés avec ceux d'autres sources et certifiés aux fins de diffusion.

Les principaux faits saillants de cette évaluation en ce qui a trait aux données sur les caractéristiques des logements sont présentés ci-dessous.

Variabilité due à l'échantillonnage et à la non-réponse totale

Le questionnaire détaillé du recensement a pour objectif de produire des estimations sur divers sujets pour un large éventail de régions géographiques, allant des très grandes régions géographiques (comme les provinces et les régions métropolitaines de recensement) aux très petites (comme les quartiers et les municipalités), et ce, pour diverses populations (comme les peuples autochtones et les immigrants) qui sont généralement désignées dans le présent document sous le nom de « populations d'intérêt ». Afin d'alléger le fardeau de réponse, le questionnaire détaillé du recensement est distribué à un échantillon aléatoire de ménages.

Cette méthode d'échantillonnage et la non-réponse totale engendrent une variabilité dans les estimations qui doit être prise en considération. Cette variabilité dépend aussi de la taille de la population et de la variabilité des caractéristiques mesurées. De plus, la précision des estimations peut varier considérablement selon le domaine ou la région géographique d'intérêt, en particulier en raison de la variation des taux de réponse. Pour en savoir plus sur la variabilité due à l'échantillonnage et à la non-réponse totale des estimations du questionnaire détaillé du recensement, veuillez vous reporter au [Guide du Recensement de la population, 2021](#), produit n° 98-304-X au catalogue de Statistique Canada.

Biais de non-réponse

Le biais de non-réponse est une source possible d'erreur pour toute enquête, y compris pour le questionnaire détaillé du recensement. Le biais de non-réponse survient lorsque les caractéristiques des personnes qui participent à une enquête sont différentes des caractéristiques de celles qui n'y participent pas.

En général, le risque de biais de non-réponse augmente à mesure que le taux de réponse diminue. Pour le questionnaire détaillé du Recensement de 2021, Statistique Canada a adapté ses procédures de collecte et d'estimation afin d'atténuer, dans la mesure du possible, l'effet du biais de non-réponse. Pour en savoir plus sur ces stratégies d'atténuation, veuillez vous reporter au [Guide du Recensement de la population, 2021](#), produit n° 98-304-X au catalogue de Statistique Canada.

Indicateurs de la qualité des données

Un certain nombre d'indicateurs de la qualité ont été produits et analysés pendant l'évaluation de la qualité des données du Recensement de la population de 2021. Quatre indicateurs sont accessibles aux utilisateurs de données pour le contenu du questionnaire détaillé, soit le taux de non-réponse totale (NRT), l'intervalle de confiance, le taux de non-réponse par question et le taux d'imputation par question.

Le **taux de non-réponse totale (NRT)** est l'indicateur principal de la qualité qui accompagne chaque produit diffusé du Recensement de la population de 2021; il est calculé pour chaque région géographique. Il permet de déterminer les cas de non-réponse totale au niveau du logement. Une non-réponse est considérée comme étant totale lorsqu'aucun questionnaire n'est retourné pour un logement ou lorsqu'un questionnaire retourné ne répond pas aux critères de contenu minimum. Vous trouverez de plus amples renseignements sur le taux de NRT au [chapitre 9](#) du [Guide du Recensement de la population, 2021](#), produit n° 98-304-X au catalogue de Statistique Canada.

L'**intervalle de confiance** a été choisi comme indicateur de la qualité fondé sur la variance pour accompagner les estimations du questionnaire détaillé du Recensement de la population de 2021 parce qu'il permet aux utilisateurs de réaliser facilement une inférence statistique. Cet indicateur fournira une mesure de la précision des estimations du questionnaire détaillé. Suivant une approche scientifique, de la recherche et des simulations ont été effectuées afin que les intervalles de confiance soient déterminés à l'aide de méthodes statistiques adéquates pour les données et domaines d'intérêt du Recensement de la population.

Un intervalle de confiance est associé à un niveau de confiance, généralement établi à 95 %. Un intervalle de confiance de 95 % est un intervalle déterminé autour de l'estimation de telle sorte que, si le processus ayant généré l'échantillon était répété un grand nombre de fois, la valeur du paramètre d'intérêt dans la population serait contenue dans 95 % de ces intervalles. L'intervalle de confiance est délimité par une borne inférieure et une borne supérieure. Ces deux bornes sont disponibles pour les estimations du questionnaire détaillé dans la plupart des tableaux de données.

De plus amples détails au sujet des différentes méthodes utilisées pour déterminer les intervalles de confiance et leurs hypothèses sont présentés dans le [Rapport technique sur l'échantillonnage et la pondération, Recensement de la population, 2021](#), produit n° 98-306-X au catalogue de Statistique Canada.

Le **taux de non-réponse par question** est une mesure des renseignements manquants en raison d'une non-réponse à une question. Il mesure uniquement la non-réponse qui est traitée au moyen de la procédure d'imputation durant le traitement des données (plutôt que par la pondération lorsqu'un échantillon est utilisé). Pour le questionnaire détaillé, le taux de non-réponse par question comprend uniquement les cas de non-réponse partielle à la question, sauf pour les communautés des Premières Nations, les établissements métis, les régions inuites et d'autres régions éloignées, auxquels cas à la fois les cas de non-réponse totale et de non-réponse partielle sont pris en compte. La non-réponse partielle se produit lorsque les réponses à certaines questions ne sont pas fournies pour un ménage répondant.

Le taux de non-réponse par question pour une question du questionnaire détaillé est défini comme la somme des poids des unités dans le champ de l'enquête dans la population d'intérêt qui n'ont pas répondu à la question, divisée par la somme des poids des unités dans le champ de l'enquête dans la population d'intérêt. Dans ce contexte, « unités » désigne les unités statistiques à partir desquelles les données sont recueillies ou dérivées (p. ex. les personnes ou les ménages, selon le sujet de la question, que ce soit une caractéristique au niveau de la

personne ou une caractéristique au niveau du ménage). Une unité est considérée comme faisant partie du champ de l'enquête pour une question donnée si la question s'applique à cette unité et si l'unité appartient à la population d'intérêt liée à la question.

Le **taux d'imputation par question** permet de déterminer la mesure dans laquelle les réponses à une question donnée ont été imputées. L'imputation est utilisée pour remplacer les données manquantes en cas de non-réponse ou lorsqu'une réponse est jugée non valide (p. ex. plusieurs réponses sont fournies alors qu'une seule réponse est attendue). L'imputation est effectuée pour éliminer les lacunes dans les données et réduire le biais attribuable à la non-réponse. En général, pour ce faire, les valeurs des personnes ou des ménages se trouvant dans la même région géographique qui présentent des caractéristiques semblables à celles de l'enregistrement incomplet sont utilisées pour fournir les réponses manquantes ou corriger les réponses non valides.

Le taux d'imputation pour une question du questionnaire détaillé désigne la somme des poids des unités faisant partie du champ de l'enquête dans la population d'intérêt pour lesquelles la réponse à la question a été imputée, divisée par la somme des poids des unités faisant partie du champ de l'enquête dans la population d'intérêt (voir la définition du terme « unités » fournie dans la section ci-dessus concernant le taux de non-réponse par question).

Pour le contenu du questionnaire détaillé, l'imputation pour la plupart des régions est utilisée pour le traitement de la non-réponse partielle, et non pour celui de la non-réponse totale, qui est plutôt traitée au moyen de la pondération. Cependant, dans les communautés des Premières Nations, les établissements métis, les régions inuites et d'autres régions éloignées, l'imputation des ménages entiers (IME) est utilisée pour résoudre les cas de non-réponse totale. Tout d'abord le statut d'occupation des logements non répondants est imputé, et ensuite, toutes les données sont imputées pour les logements résolus à la première étape comme étant des logements occupés. L'imputation de ménages entiers est incluse dans le taux d'imputation par question, y compris l'utilisation de données administratives pour imputer les ménages non répondants dans les régions où les taux de réponse sont faibles (voir l'[annexe 1.7](#) du *Guide du Recensement de la population, 2021*, produit n° 98-304-X au catalogue de Statistique Canada). À l'instar du taux de non-réponse, une unité est considérée comme faisant partie du champ de l'enquête si la question s'applique à cette unité et si l'unité appartient à la population d'intérêt liée à la question.

Les taux de non-réponse et d'imputation par question peuvent être interprétés comme la proportion d'unités dans le champ de l'enquête dans la population d'intérêt pour lesquelles les renseignements n'ont pas été déclarés ou ont été imputés, respectivement. Les taux pour le questionnaire détaillé sont pondérés de façon à tenir compte du fait que le questionnaire détaillé n'est distribué qu'à un échantillon de la population. Donc, dans ce cas, il s'agit d'une proportion estimée.

Les taux de non-réponse et d'imputation pour une question sont souvent similaires, mais certaines différences peuvent être observées pour une question donnée parce que des étapes additionnelles de traitement de données ont pu être requises. Ces taux étaient vérifiés régulièrement lors de l'évaluation des données, et une analyse détaillée était effectuée s'il y avait une différence entre les deux taux relativement à une question, pour s'assurer du caractère approprié du traitement effectué et de la qualité des données. Un écart entre le taux de non-réponse et le taux d'imputation pour une question donnée peut généralement s'expliquer par l'un des deux facteurs suivants :

- Certaines réponses étaient considérées comme non valides ou incohérentes lors de l'étape de vérification et une imputation était nécessaire, ce qui explique la raison pour laquelle le taux d'imputation est plus élevé que le taux de non-réponse relativement à une question précise.
- Certains cas de non-réponse ont été facilement résolus tôt durant le traitement des données, car une seule résolution était possible selon les réponses fournies à d'autres questions. L'imputation n'était donc pas nécessaire. Cela pourrait expliquer la raison pour laquelle le taux de non-réponse est plus élevé que le taux d'imputation relativement à une question précise.

Les taux de non-réponse par question et les taux d'imputation par question à des niveaux géographiques inférieurs sont également présentés dans des tableaux de données du Recensement de 2021 présentant des indicateurs de qualité. Ces renseignements seront diffusés le 17 août 2022 dans le cas du questionnaire abrégé et le 30 novembre 2022 dans le cas du questionnaire détaillé.

Les [Lignes directrices sur la qualité des données du Recensement de 2021](#), Statistique Canada, produit n° 98-26-0006 au catalogue, fournissent tous les renseignements requis pour comprendre et interpréter les indicateurs de qualité des données pour le Recensement de 2021, avec des lignes directrices qui permettent de s'en servir correctement. Les indicateurs de qualité des données sont fournis pour que les utilisateurs soient informés de la qualité des renseignements statistiques diffusés et puissent juger de la pertinence et des limites des données en fonction de leurs besoins. En général, les données du Recensement de la population de 2021 sont d'une très bonne qualité, mais dans certains cas, les données doivent être utilisées avec prudence. Il est fortement recommandé que les utilisateurs consultent tous les indicateurs de qualité des données disponibles pour mieux juger de la qualité des produits de données qui les intéressent.

Certification des chiffres définitifs

Une fois la vérification des données et l'imputation terminées, les données ont été pondérées de sorte que les estimations représentent l'ensemble de la population canadienne vivant dans des logements privés. La certification des estimations définitives pondérées était la dernière étape dans le processus de validation, qui permet de recommander les données pour la diffusion pour chaque niveau géographique et domaine d'intérêt. Selon l'analyse des indicateurs de la qualité des données et la comparaison des estimations du questionnaire détaillé du recensement avec celles d'autres sources de données, on recommande la diffusion non conditionnelle, la diffusion conditionnelle ou la non-diffusion (en de rares occasions, pour des raisons de qualité). En cas de diffusion conditionnelle ou de non-diffusion, des notes et des mises en garde appropriées sont incluses dans les produits et transmises aux utilisateurs. Par ailleurs, d'autres sources de données ont été utilisées pour évaluer les estimations du questionnaire détaillé du recensement. Toutefois, puisque le risque d'erreur augmente souvent pour les niveaux géographiques inférieurs et les petites populations, et que les sources de données utilisées pour évaluer ces chiffres sont moins fiables ou ne sont pas disponibles à ces niveaux inférieurs, il peut être difficile de certifier les chiffres à ces niveaux.

Les estimations du questionnaire détaillé du recensement sont également assujetties à des règles de confidentialité qui permettent d'empêcher la divulgation de l'identité et des caractéristiques des répondants. Pour en savoir plus sur la protection des renseignements personnels et la confidentialité, veuillez consulter le [chapitre 1](#) du *Guide du Recensement de la population, 2021*, produit n° 98-304-X au catalogue de Statistique Canada. Pour obtenir des renseignements sur la façon dont Statistique Canada trouve l'équilibre entre la protection de la confidentialité et les besoins en données désagrégées du recensement, en accordant une attention particulière au nouveau contenu du Recensement de 2021, veuillez consulter le document [Trouver un équilibre entre la protection de la confidentialité et les besoins en données désagrégées du recensement, Recensement de la population, 2021](#), produit n° 98-26-0005 au catalogue de Statistique Canada.

Pour en savoir plus sur le traitement des données et sur le calcul des estimations et leur niveau de précision, veuillez vous reporter au [Rapport technique sur l'échantillonnage et la pondération, Recensement de la population, 2021](#), produit n° 98-306-X au catalogue de Statistique Canada.

Qualité des données pour les caractéristiques du logement

Les variables sur le logement du Recensement de la population de 2021 sont recommandées pour une diffusion inconditionnelle en fonction de la qualité globale des données. Des efforts considérables sont déployés tout au long du processus pour assurer des normes élevées de qualité des données; toutefois, les données obtenues, en particulier pour les régions et les populations plus petites, s'accompagnent d'un certain degré de variabilité. L'évaluation des variables sur le logement a comporté ce qui suit :

- un examen des taux de non-réponse et d'imputation pour les variables sur le logement;
- une comparaison historique avec les données des recensements précédents;
- une comparaison avec d'autres sources de données, selon le cas.

Pour évaluer la pertinence des données du Recensement de la population de 2021 par rapport aux besoins de l'utilisateur, et pour comprendre le risque posé par le fait de tirer des conclusions ou de prendre des décisions en fonction de ces données, les utilisateurs doivent être conscients des indicateurs de qualité des données suivants pour les variables sur le logement.

Les tableaux 1a, b et c et 2a, b et c présentent les taux de non-réponse et d'imputation par question pour le Canada ainsi que pour chaque province et territoire.

Taux de non-réponse par question

Les taux de non-réponse par question étaient assez faibles dans l'ensemble pour toutes les questions sur le logement à l'échelle nationale, provinciale et territoriale. Toutefois, d'importantes différences ont été constatées dans les taux de non-réponse par question entre les questionnaires 2A-L et 2A-R. La méthode de collecte des données pour le questionnaire 2A-L a très peu changé par rapport aux méthodes utilisées en 2016. Parallèlement, des ajustements aux méthodes de collecte des données pour le questionnaire 2A-R ont été nécessaires pour réduire les contacts en personne, en réponse aux lignes directrices en matière de santé publique liées à la pandémie de COVID-19. Ces changements et les conditions rencontrées lors de la collecte des données ont entraîné des taux de non-réponse par question plus élevés, particulièrement pour les questions sur le logement, qui se trouvent à la fin du questionnaire.

Guide de référence sur les caractéristiques des logements

Tableau 1a

Taux de non-réponse par question, Canada, provinces et territoires, Recensement de la population, 2021

Numéro de la question	Variable	pourcentage													
		Canada	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Yn	T.N.-O.	Nt
58	Soutien du ménage ¹	3,3	2,9	2,5	2,8	3,4	3,1	3,0	4,2	4,3	4,1	3,5	7,1	12,6	29,6
E1	Mode d'occupation ²	3,0	2,4	2,2	2,5	3,1	2,7	2,7	4,0	4,2	3,8	3,1	7,3	12,5	36,0
E2	Statut de copropriété ²	3,0	2,3	2,3	2,5	3,0	2,7	2,6	3,9	4,4	3,8	3,1	7,6	13,6	37,8
E3(a)	Pièces ²	2,9	2,2	2,1	2,3	2,9	2,5	2,6	3,8	4,1	3,8	3,0	7,6	12,3	36,5
E3(b)	Chambres à coucher ²	2,9	2,2	2,1	2,3	2,9	2,5	2,6	3,8	4,1	3,7	3,0	7,6	12,4	36,2
E4	Période de construction ²	3,7	2,8	3,1	3,3	3,9	3,6	3,4	4,8	5,0	4,5	3,6	8,8	14,1	39,5
E5	État du logement ²	2,9	2,3	2,2	2,4	3,0	2,7	2,6	3,8	4,1	3,7	3,0	7,4	12,4	36,2
E7(a)	Montant payé pour l'électricité ³	5,4	4,3	5,0	4,7	5,6	4,5	5,1	7,0	8,1	7,1	5,5	11,2	14,6	38,9
E7(b)	Montant payé pour les combustibles ³	5,8	5,1	5,3	4,9	6,2	5,2	5,3	7,6	8,4	7,4	5,8	11,4	14,7	39,4
E7(c)	Montant payé pour l'eau et les autres services ³	5,8	4,9	5,4	4,9	6,1	5,3	5,3	7,2	8,4	7,4	5,8	11,4	14,7	39,4
E8(a)	Loyer ⁴	5,3	4,6	4,7	4,7	5,8	4,5	5,3	6,0	6,8	6,4	5,2	12,4	28,6	58,4
E8(b)	Logement subventionné ⁴	5,5	4,5	5,0	4,9	6,2	4,7	5,4	6,2	7,1	6,6	5,3	11,7	28,9	59,2
E9(a)	Paiements hypothécaires ⁵	4,9	4,0	4,9	4,2	4,9	4,1	4,6	5,8	6,9	6,5	5,2	9,5	13,8	38,6
E9(b)	Impôt foncier compris dans les paiements hypothécaires ^{5,6}	5,0	3,8	4,7	4,0	4,8	4,1	4,7	5,6	6,5	6,5	5,3	8,0	12,9	40,0
E9(c)	Impôt foncier ^{5,7}	5,2	4,7	5,7	4,9	5,7	4,4	4,8	6,1	7,4	6,6	5,6	11,4	15,9	42,8
E9(d)	Valeur du logement ⁵	5,9	5,0	6,4	5,5	6,5	5,2	5,6	6,9	7,9	7,3	6,2	11,3	16,6	42,8
E9(e)	Frais de condominium ^{5,8}	9,1	6,7	5,9	5,5	7,3	4,7	9,5	6,9	7,4	7,7	13,7	9,3	6,5	34,7
E10	Paiement mensuel pour utiliser ou occuper le logement ⁹	44,5	53,2	15,6	33,0	28,1	47,2	43,2	43,9	45,8	51,8	43,7	38,5	40,0	...

... n'ayant pas lieu de figurer

1. Le taux de non-réponse est calculé pour la population composée de personnes qui pouvaient avoir le rôle de soutien du ménage (c.-à-d. toute personne âgée de 15 ans ou plus qui n'est ni à l'emploi de la Personne 1 ni membre de la famille de recensement d'un employé).

2. Le taux de non-réponse est calculé pour tous les ménages privés.

3. Le taux de non-réponse est calculé pour les ménages non agricoles.

4. Le taux de non-réponse est calculé pour les ménages locataires non agricoles.

5. Le taux de non-réponse est calculé pour les ménages propriétaires non agricoles.

6. Exclut les ménages n'ayant pas de paiement hypothécaire.

7. Exclut les ménages dont le paiement hypothécaire inclut l'impôt foncier.

8. Exclut les ménages propriétaires d'un logement standard (autre qu'un condominium).

9. Le taux de non-réponse est calculé pour les ménages non agricoles qui vivent dans un logement fourni par une administration locale, une Première Nation ou une bande indienne.

Source : Statistique Canada, Recensement de la population, 2021.

Guide de référence sur les caractéristiques des logements

Tableau 1b
Taux de non-réponse par question, questionnaire 2A-L, Canada, provinces et territoires, Recensement de la population, 2021

Numéro de la question	Variable	Canada	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Yn	T.N.-O.	Nt
		pourcentage													
58	Soutien du ménage ¹	3,0	2,6	2,5	2,6	3,2	2,9	2,9	3,1	3,0	3,7	3,1	3,0	1,8	...
E1	Mode d'occupation ²	2,7	2,1	2,2	2,3	2,9	2,6	2,6	2,9	2,9	3,4	2,7	2,8	1,8	...
E2	Statut de copropriété ²	2,6	2,0	2,2	2,2	2,8	2,5	2,5	2,8	2,9	3,4	2,7	3,0	1,7	...
E3(a)	Pièces ²	2,6	1,9	2,1	2,1	2,7	2,4	2,5	2,7	2,7	3,4	2,6	2,8	1,4	...
E3(b)	Chambres à coucher ²	2,5	1,8	2,0	2,1	2,6	2,4	2,5	2,7	2,7	3,3	2,6	2,8	1,6	...
E4	Période de construction ²	3,4	2,5	3,0	3,1	3,7	3,4	3,3	3,6	3,6	4,2	3,2	4,0	2,3	...
E5	État du logement ²	2,6	1,9	2,2	2,2	2,8	2,5	2,5	2,7	2,7	3,3	2,6	2,6	1,5	...
E7(a)	Montant payé pour l'électricité ³	5,1	4,0	5,0	4,5	5,4	4,3	4,9	5,8	6,7	6,7	5,1	6,2	3,6	...
E7(b)	Montant payé pour les combustibles ³	5,4	4,8	5,2	4,7	6,0	5,0	5,2	6,5	7,0	7,0	5,3	6,5	3,5	...
E7(c)	Montant payé pour l'eau et les autres services ³	5,5	4,6	5,3	4,7	5,8	5,2	5,2	6,0	6,9	6,9	5,4	6,5	3,6	...
E8(a)	Loyer ⁴	5,0	4,5	4,7	4,6	5,8	4,3	5,3	5,7	6,0	6,2	5,0	6,5	5,3	...
E8(b)	Logement subventionné ⁴	5,2	4,3	5,0	4,8	6,1	4,4	5,4	5,8	6,3	6,4	5,1	5,9	5,0	...
E9(a)	Paiements hypothécaires ⁵	4,8	3,8	4,9	4,2	4,9	4,0	4,5	5,5	6,7	6,4	4,9	5,4	2,6	...
E9(b)	Impôt foncier compris dans les paiements hypothécaires ^{5,6}	4,9	3,7	4,7	4,0	4,8	4,1	4,7	5,5	6,3	6,4	5,2	5,4	2,9	...
E9(c)	Impôt foncier ^{5,7}	5,0	4,4	5,6	4,8	5,7	4,4	4,7	5,8	7,1	6,5	5,2	6,9	2,8	...
E9(d)	Valeur du logement ⁵	5,8	4,8	6,4	5,4	6,5	5,2	5,5	6,5	7,6	7,1	5,7	6,7	2,6	...
E9(e)	Frais de condominium ^{5,8}	9,1	6,7	5,8	5,5	7,2	4,7	9,5	6,9	7,4	7,7	13,6	8,9	5,3	...
E10	Paiement mensuel pour utiliser ou occuper le logement ⁹

... n'ayant pas lieu de figurer

1. Le taux de non-réponse est calculé pour la population composée de personnes qui pouvaient avoir le rôle de soutien du ménage (c.-à-d. toute personne âgée de 15 ans ou plus qui n'est ni à l'emploi de la Personne 1 ni membre de la famille de recensement d'un employé).
 2. Le taux de non-réponse est calculé pour tous les ménages privés.
 3. Le taux de non-réponse est calculé pour les ménages non agricoles.
 4. Le taux de non-réponse est calculé pour les ménages locataires non agricoles.
 5. Le taux de non-réponse est calculé pour les ménages propriétaires non agricoles.
 6. Exclut les ménages n'ayant pas de paiement hypothécaire.
 7. Exclut les ménages dont le paiement hypothécaire inclut l'impôt foncier.
 8. Exclut les ménages propriétaires d'un logement standard (autre qu'un condominium).
 9. Le taux de non-réponse est calculé pour les ménages non agricoles qui vivent dans un logement fourni par une administration locale, une Première Nation ou une bande indienne.
- Source :** Statistique Canada, Recensement de la population, 2021.

Guide de référence sur les caractéristiques des logements

Tableau 1c
Taux de non-réponse par question, questionnaire 2A-R, Canada, provinces et territoires, Recensement de la population, 2021

Numéro de la question	Variable	Canada T.-N.-L. Î.-P.-É. N.-É. N.-B. Qc Ont. Man. Sask. Alb. C.-B. Yn T.N.-O. Nt													
		pourcentage													
58	Soutien du ménage ¹	32,7	27,8	11,2	24,5	21,6	35,5	34,6	30,5	29,0	43,6	34,3	28,5	22,9	29,6
E1	Mode d'occupation ²	36,2	27,6	14,3	28,8	25,5	38,8	36,0	38,5	38,4	47,5	34,1	28,5	22,6	36,0
E2	Statut de copropriété ²	38,1	28,3	19,0	29,7	26,2	41,3	37,9	41,0	40,1	49,5	35,7	29,2	25,0	37,8
E3(a)	Pièces ²	36,5	27,4	16,7	28,6	25,8	38,8	36,3	38,8	38,7	47,8	34,6	30,3	22,7	36,5
E3(b)	Chambres à coucher ²	36,4	27,4	16,7	28,7	25,8	38,7	36,2	38,8	38,5	47,4	34,5	30,3	22,7	36,2
E4	Période de construction ²	38,3	28,1	14,3	30,1	26,2	41,2	37,3	41,9	41,1	48,7	35,5	31,3	25,3	39,5
E5	État du logement ²	36,5	27,5	17,1	29,1	25,8	39,2	36,2	38,9	38,5	47,4	34,5	29,6	22,7	36,2
E7(a)	Montant payé pour l'électricité ³	39,4	29,6	15,0	30,9	26,9	42,2	38,7	44,0	41,4	50,0	37,2	34,2	25,1	38,9
E7(b)	Montant payé pour les combustibles ³	40,1	29,8	15,0	31,3	27,3	43,6	39,6	45,1	41,7	50,7	37,6	34,4	25,3	39,4
E7(c)	Montant payé pour l'eau et les autres services ³	40,5	29,5	15,0	31,6	27,5	43,5	40,0	44,8	42,6	53,0	38,1	34,4	25,3	39,4
E8(a)	Loyer ⁴	53,1	30,9	0,0	32,5	27,5	58,6	39,7	43,6	56,7	71,4	43,1	43,4	48,2	58,4
E8(b)	Logement subventionné ⁴	55,8	30,6	0,0	43,1	28,7	63,9	42,4	49,0	59,9	76,3	46,7	43,1	48,9	59,2
E9(a)	Paiements hypothécaires ⁵	37,1	22,8	37,5	43,8	30,9	37,5	36,0	50,1	41,5	59,0	36,1	34,5	26,0	38,6
E9(b)	Impôt foncier compris dans les paiements hypothécaires ^{5,6}	40,5	28,6	20,0	57,1	36,5	44,6	38,9	55,7	44,4	78,0	38,6	38,3	30,8	40,0
E9(c)	Impôt foncier ^{5,7}	39,4	23,7	26,8	45,0	33,3	41,1	37,3	53,3	45,5	58,5	37,9	34,7	29,5	42,8
E9(d)	Valeur du logement ⁵	46,2	25,1	37,5	56,2	37,2	47,4	42,6	70,8	50,3	70,5	47,1	39,0	31,8	42,8
E9(e)	Frais de condominium ^{5,8}	37,6	100,0	100,0	0,0	100,0	66,7	37,5	65,4	47,5	86,7	30,4	71,4	32,5	34,7
E10	Paiement mensuel pour utiliser ou occuper le logement ⁹	44,5	53,2	15,6	32,6	28,0	47,2	43,2	43,9	45,8	51,8	43,6	37,1	40,0	...

... n'ayant pas lieu de figurer

1. Le taux de non-réponse est calculé pour la population composée de personnes qui pouvaient avoir le rôle de soutien du ménage (c.-à-d. toute personne âgée de 15 ans ou plus qui n'est ni à l'emploi de la Personne 1 ni membre de la famille de recensement d'un employé).
2. Le taux de non-réponse est calculé pour tous les ménages privés.
3. Le taux de non-réponse est calculé pour les ménages non agricoles.
4. Le taux de non-réponse est calculé pour les ménages locataires non agricoles.
5. Le taux de non-réponse est calculé pour les ménages propriétaires non agricoles.
6. Exclut les ménages n'ayant pas de paiement hypothécaire.
7. Exclut les ménages dont le paiement hypothécaire inclut l'impôt foncier.
8. Exclut les ménages propriétaires d'un logement standard (autre qu'un condominium).
9. Le taux de non-réponse est calculé pour les ménages non agricoles qui vivent dans un logement fourni par une administration locale, une Première Nation ou une bande indienne.

Source : Statistique Canada, Recensement de la population, 2021.

Taux d'imputation par question

Les taux d'imputation par question reflètent en grande partie les taux de non-réponse par question, et des tendances semblables sont observées lorsque l'on procède à une différenciation entre les questionnaires 2A-L et 2A-R. Dans l'ensemble, les taux d'imputation par question étaient faibles pour le contenu sur le logement. Les territoires constituent une exception, puisque les questionnaires 2A-R sont utilisés pour la collecte dans de nombreuses régions.

Tableau 2a
Taux d'imputation par question, Canada, provinces et territoires, Recensement de la population, 2021

Numéro de la question	Variable	pourcentage													
		Canada	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Yn	T.N.-O.	Nt
58	Soutien du ménage ¹	2,5	2,1	1,7	1,9	2,3	2,1	2,2	3,2	3,2	3,2	2,7	5,4	11,0	26,4
E1	Mode d'occupation ²	2,8	2,1	2,0	2,2	2,8	2,4	2,5	3,9	4,1	3,6	2,9	7,7	12,5	36,0
E2	Statut de copropriété ²	2,4	2,1	1,9	2,0	2,7	2,2	1,9	3,3	3,9	3,2	2,4	6,9	13,2	37,6
E3(a)	Pièces ²	5,0	4,5	3,8	4,0	4,6	3,9	4,8	5,7	5,8	6,1	6,6	11,1	14,6	39,1
E3(b)	Chambres à coucher ²	3,2	2,5	2,3	2,6	3,2	2,7	3,0	4,2	4,4	4,1	3,6	8,0	12,9	36,6
E4	Période de construction ²	3,7	2,8	3,1	3,3	3,9	3,6	3,4	4,8	5,0	4,5	3,6	8,8	14,1	39,5
E5	État du logement ²	2,9	2,3	2,2	2,4	3,0	2,7	2,6	3,8	4,1	3,7	3,0	7,4	12,4	36,2
E7(a)	Montant payé pour l'électricité ³	6,8	5,4	5,8	5,6	6,6	5,5	6,8	8,4	9,8	8,5	7,1	12,6	16,2	40,7
E7(b)	Montant payé pour les combustibles ³	6,5	5,6	5,8	5,6	6,6	5,5	6,3	8,4	9,6	8,3	6,7	12,7	16,0	41,3
E7(c)	Montant payé pour l'eau et les autres services ³	6,7	5,7	6,0	5,6	7,0	6,1	6,3	8,1	9,4	8,4	6,9	13,5	16,0	41,2
E8(a)	Loyer ⁴	5,4	4,9	4,8	4,9	6,1	4,7	5,5	6,2	6,8	6,5	5,3	11,8	18,7	40,2
E8(b)	Logement subventionné ⁴	5,5	4,5	5,0	4,9	6,2	4,7	5,4	6,2	7,2	6,7	5,3	12,0	28,9	39,0
E9(a)	Paiements hypothécaires ⁵	5,0	4,1	5,1	4,3	5,1	4,2	4,7	5,9	7,0	6,6	5,4	9,5	13,6	38,1
E9(b)	Impôt foncier compris dans les paiements hypothécaires ^{5,6}	4,5	3,2	4,4	3,5	4,2	3,5	4,3	5,1	6,0	6,0	5,0	7,5	11,9	37,0
E9(c)	Impôt foncier ^{5,7}	7,4	8,9	7,3	6,6	8,0	7,1	6,7	7,8	9,3	8,7	8,2	14,8	27,9	51,4
E9(d)	Valeur du logement ⁵	7,1	5,7	7,4	6,5	7,6	6,6	6,7	7,7	8,9	8,4	7,5	12,6	17,6	43,3

Guide de référence sur les caractéristiques des logements

Tableau 2a

Taux d'imputation par question, Canada, provinces et territoires, Recensement de la population, 2021

Numéro de la question	Variable	pourcentage													
		Canada	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Yn	T.N.-O.	Nt
E9(e)	Frais de condominium ^{5,8}	15,2	27,8	30,9	16,7	33,2	16,3	14,0	14,5	12,9	12,7	17,2	20,0	17,3	43,5
E10	Paiement mensuel pour utiliser ou occuper le logement ⁹	44,8	53,2	18,8	33,2	28,3	47,5	43,6	44,2	46,1	52,1	44,0	38,5	40,0	...

... n'ayant pas lieu de figurer

1. Le taux d'imputation est calculé pour la population composée de personnes qui pouvaient avoir le rôle de soutien du ménage (c.-à-d. toute personne âgée de 15 ans ou plus qui n'est ni à l'emploi de la Personne 1 ni membre de la famille de recensement d'un employé).
2. Le taux d'imputation est calculé pour tous les ménages privés.
3. Le taux d'imputation est calculé pour les ménages non agricoles.
4. Le taux de non-réponse est calculé pour les ménages locataires non agricoles.
5. Le taux d'imputation est calculé pour les ménages propriétaires non agricoles.
6. Exclut les ménages n'ayant pas de paiement hypothécaire.
7. Exclut les ménages dont le paiement hypothécaire inclut l'impôt foncier.
8. Exclut les ménages propriétaires d'un logement standard (autre qu'un condominium).
9. Le taux d'imputation est calculé pour les ménages non agricoles qui vivent dans un logement fourni par une administration locale, une Première Nation ou une bande indienne.

Note : Les taux d'imputation renvoient à la proportion pondérée des enregistrements dont des réponses manquantes ont été remplacées par des valeurs acceptables provenant d'un autre enregistrement de la même région géographique et présentant des caractéristiques semblables. Les contrôles déterministes ne sont pas inclus.

Source : Statistique Canada, Recensement de la population, 2021.

Guide de référence sur les caractéristiques des logements

Tableau 2b

Taux d'imputation par question, questionnaire 2A-L, Canada, provinces et territoires, Recensement de la population, 2021

Numéro de la question	Variable	Canada	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Yn	T.N.-O.	Nt
		pourcentage													
58	Soutien du ménage ¹	2,2	1,8	1,6	1,7	2,1	1,9	2,1	2,2	2,1	2,8	2,3	2,1	1,3	...
E1	Mode d'occupation ²	2,4	1,8	2,0	2,0	2,5	2,2	2,3	2,5	2,6	3,1	2,5	2,5	1,6	...
E2	Statut de copropriété ²	2,0	1,8	1,8	1,8	2,4	2,0	1,8	2,1	2,4	2,8	2,0	2,2	1,3	...
E3(a)	Pièces ²	4,7	4,2	3,7	3,8	4,4	3,7	4,6	4,6	4,4	5,7	6,2	6,6	3,9	...
E3(b)	Chambres à coucher ²	2,9	2,1	2,3	2,4	2,9	2,5	2,8	3,1	3,0	3,8	3,2	3,2	2,1	...
E4	Période de construction ²	3,4	2,5	3,0	3,1	3,7	3,4	3,3	3,6	3,6	4,2	3,2	4,0	2,3	...
E5	État du logement ²	2,6	1,9	2,2	2,2	2,8	2,5	2,5	2,7	2,7	3,3	2,6	2,6	1,5	...
E7(a)	Montant payé pour l'électricité ³	6,5	5,0	5,8	5,4	6,3	5,3	6,7	7,2	8,3	8,1	6,7	7,4	5,5	...
E7(b)	Montant payé pour les combustibles ³	6,2	5,3	5,8	5,3	6,4	5,3	6,2	7,2	8,2	7,9	6,3	7,5	4,9	...
E7(c)	Montant payé pour l'eau et les autres services ³	6,4	5,4	6,0	5,3	6,7	5,9	6,1	6,9	7,9	7,9	6,5	8,6	4,8	...
E8(a)	Loyer ⁴	5,2	4,8	4,8	4,9	6,1	4,5	5,5	5,8	6,2	6,3	5,1	7,0	8,9	...
E8(b)	Logement subventionné ⁴	5,2	4,3	5,0	4,9	6,2	4,5	5,4	5,9	6,4	6,5	5,2	6,1	5,0	...
E9(a)	Paiements hypothécaires ⁵	4,9	3,9	5,0	4,3	5,1	4,2	4,6	5,7	6,8	6,5	5,1	5,4	2,6	...
E9(b)	Impôt foncier compris dans les paiements hypothécaires ^{5,6}	4,4	3,1	4,4	3,5	4,2	3,5	4,3	5,1	5,8	5,9	4,8	4,9	2,9	...
E9(c)	Impôt foncier ^{5,7}	7,3	8,5	7,3	6,5	8,0	7,0	6,6	7,4	9,0	8,6	7,9	9,1	5,1	...
E9(d)	Valeur du logement ⁵	6,9	5,5	7,3	6,4	7,5	6,5	6,6	7,3	8,6	8,3	7,0	7,8	3,6	...
E9(e)	Frais de condominium ^{5,8}	15,2	27,8	30,7	16,7	33,2	16,2	14,0	14,5	12,8	12,7	17,1	19,6	15,8	...
E10	Paiement mensuel pour utiliser ou occuper le logement ⁹

... n'ayant pas lieu de figurer

1. Le taux d'imputation est calculé pour la population composée de personnes qui pouvaient avoir le rôle de soutien du ménage (c.-à-d. toute personne âgée de 15 ans ou plus qui n'est ni à l'emploi de la Personne 1 ni membre de la famille de recensement d'un employé).

2. Le taux d'imputation est calculé pour tous les ménages privés.

3. Le taux d'imputation est calculé pour les ménages non agricoles.

4. Le taux de non-réponse est calculé pour les ménages locataires non agricoles.

5. Le taux d'imputation est calculé pour les ménages propriétaires non agricoles.

6. Exclut les ménages n'ayant pas de paiement hypothécaire.

7. Exclut les ménages dont le paiement hypothécaire inclut l'impôt foncier.

8. Exclut les ménages propriétaires d'un logement standard (autre qu'un condominium).

9. Le taux d'imputation est calculé pour les ménages non agricoles qui vivent dans un logement fourni par une administration locale, une Première Nation ou une bande indienne.

Note : Les taux d'imputation renvoient à la proportion pondérée des enregistrements dont des réponses manquantes ont été remplacées par des valeurs acceptables provenant d'un autre enregistrement de la même région géographique et présentant des caractéristiques semblables. Les contrôles déterministes ne sont pas inclus.

Source : Statistique Canada, Recensement de la population, 2021.

Guide de référence sur les caractéristiques des logements

Tableau 2c

Taux d'imputation par question, questionnaire 2A-R, Canada, provinces et territoires, Recensement de la population, 2021

Numéro de la question	Variable	Canada T.-N.-L. Î.-P.-É. N.-É. N.-B. Qc Ont. Man. Sask. Alb. C.-B. Yn T.N.-O. Nt													
		pourcentage													
58	Soutien du ménage ¹	29,7	26,8	9,6	22,5	20,9	32,4	32,2	27,0	25,9	40,4	31,3	22,7	20,2	26,4
E1	Mode d'occupation ²	40,3	28,3	21,4	31,3	28,4	41,8	38,8	49,2	43,5	51,5	38,8	31,8	22,9	36,0
E2	Statut de copropriété ²	37,7	28,0	19,0	29,1	25,8	40,9	37,1	40,7	40,1	49,2	35,2	29,1	24,5	37,6
E3(a)	Pièces ²	38,4	28,9	16,7	29,7	26,6	40,7	37,6	41,3	40,1	49,1	36,9	32,1	24,7	39,1
E3(b)	Chambres à coucher ²	36,9	27,6	19,0	29,1	26,2	39,1	36,5	39,4	39,0	48,0	35,4	30,6	23,2	36,6
E4	Période de construction ²	38,3	28,1	14,3	30,1	26,2	41,2	37,3	41,9	41,1	48,7	35,5	31,3	25,3	39,5
E5	État du logement ²	36,5	27,5	17,1	29,1	25,8	39,2	36,2	38,9	38,5	47,4	34,5	29,6	22,7	36,2
E7(a)	Montant payé pour l'électricité ³	41,7	30,9	16,9	38,6	35,7	43,6	40,3	47,0	44,7	52,7	38,5	36,9	26,5	40,7
E7(b)	Montant payé pour les combustibles ³	41,7	30,9	16,4	37,6	29,8	44,4	40,7	46,1	44,6	53,2	38,5	36,7	26,6	41,3
E7(c)	Montant payé pour l'eau et les autres services ³	42,2	30,8	15,0	37,2	35,1	44,8	41,0	46,7	44,6	55,1	38,9	36,8	26,6	41,2
E8(a)	Loyer ⁴	38,8	30,9	0,0	30,0	22,5	39,6	35,8	43,6	45,0	55,8	40,6	37,0	26,8	40,2
E8(b)	Logement subventionné ⁴	50,2	30,6	0,0	43,1	28,7	64,0	42,5	49,3	60,0	76,5	46,7	43,4	48,9	39,0
E9(a)	Paiements hypothécaires ⁵	37,0	22,8	37,5	42,7	30,9	37,5	36,0	50,1	41,3	57,8	36,1	33,9	25,7	38,1
E9(b)	Impôt foncier compris dans les paiements hypothécaires ^{5,6}	38,4	26,7	20,0	53,6	36,5	42,8	36,6	54,3	42,8	76,4	36,4	38,0	28,1	37,0
E9(c)	Impôt foncier ^{5,7}	44,4	38,8	26,8	45,0	34,8	42,1	38,5	53,7	50,0	78,8	38,7	43,8	51,6	51,4
E9(d)	Valeur du logement ⁵	49,2	25,3	37,5	64,0	43,6	49,8	44,7	73,7	53,0	79,5	50,9	41,2	33,0	43,3
E9(e)	Frais de condominium ^{5,8}	48,1	100,0	100,0	100,0	100,0	94,9	68,8	92,3	82,5	93,3	35,5	85,7	50,0	43,5
E10	Paiement mensuel pour utiliser ou occuper le logement ⁹	44,8	53,2	18,8	32,7	28,2	47,5	43,6	44,1	46,1	52,1	43,8	37,1	40,0	...

... n'ayant pas lieu de figurer

1. Le taux d'imputation est calculé pour la population composée de personnes qui pouvaient avoir le rôle de soutien du ménage (c.-à-d. toute personne âgée de 15 ans ou plus qui n'est ni à l'emploi de la Personne 1 ni membre de la famille de recensement d'un employé).

2. Le taux d'imputation est calculé pour tous les ménages privés.

3. Le taux d'imputation est calculé pour les ménages non agricoles.

4. Le taux de non-réponse est calculé pour les ménages locataires non agricoles.

5. Le taux d'imputation est calculé pour les ménages propriétaires non agricoles.

6. Exclut les ménages n'ayant pas de paiement hypothécaire.

7. Exclut les ménages dont le paiement hypothécaire inclut l'impôt foncier.

8. Exclut les ménages propriétaires d'un logement standard (autre qu'un condominium).

9. Le taux d'imputation est calculé pour les ménages non agricoles qui vivent dans un logement fourni par une administration locale, une Première Nation ou une bande indienne.

Note : Les taux d'imputation renvoient à la proportion pondérée des enregistrements dont des réponses manquantes ont été remplacées par des valeurs acceptables provenant d'un autre enregistrement de la même région géographique et présentant des caractéristiques semblables. Les contrôles déterministes ne sont pas inclus.

Source : Statistique Canada, Recensement de la population, 2021.

Les niveaux plus élevés de non-réponse et d'imputation par question sont en grande partie concentrés dans les régions éloignées, y compris les réserves, les collectivités rurales et les régions des territoires. Les utilisateurs sont encouragés à consulter les indicateurs de qualité des données lorsqu'une analyse sur le logement est effectué à des niveaux géographiques plus détaillés, pour laquelle les chiffres de population sont faibles et des changements importants ont été apportés à la méthode de collecte par rapport à 2016.

Comparabilité

Modifications du traitement

Lorsque les composantes des frais de logement et de la valeur du logement sont traitées, les réponses qui ne sont pas considérées comme faisant partie de la répartition réelle dans la population sont signalées comme étant improbables, invalidées et imputées avec une réponse différente. Ces situations peuvent se produire en raison de réponses erronées ou d'erreurs de saisie des données. Chaque variable a sa propre fourchette de valeurs correspondant aux divers niveaux acceptables. Le Recensement de 2016 a établi des seuils de valeur maximale pour les variables relatives aux frais de logement et à la valeur du logement en rajustant les seuils de l'[Enquête nationale auprès des ménages](#) de 2011 en fonction de la composante correspondante du panier de l'Indice des prix à la consommation. Ces seuils ont été appliqués à l'échelle nationale, à l'exception des variables relatives aux services publics, pour lesquelles des seuils distincts ont été utilisés pour tenir compte des coûts plus élevés dans les territoires.

Cette méthode de détermination des seuils de valeur maximale a été modifiée pour le Recensement de 2021 afin d'adopter une approche axée sur les données pour définir les répartitions et les seuils régionaux. Près de 8 000 régions ayant un nombre acceptable de ménages répondants ont été évaluées pour détecter les valeurs aberrantes, des secteurs de recensement aux régions provinciales et territoriales, en dehors des régions métropolitaines de recensement et des agglomérations de recensement. Pour la valeur du logement, par exemple, un seuil supérieur beaucoup plus élevé a été établi dans les secteurs de recensement de Vancouver ou de Toronto que dans les régions rurales, où la valeur des logements était plus faible. Cette nouvelle approche comportant des seuils adaptés aux régions permettra d'obtenir des réponses supérieures au seuil national précédent dans les quartiers où la valeur des maisons est élevée, comme à Toronto et à Vancouver. Dans les régions où les prix sont généralement plus bas, cela permettra d'invalider les réponses sous le seuil national précédemment utilisé si elles ne suivent pas la répartition locale.

Dans l'ensemble, le pourcentage d'enregistrements qui ont été signalés comme étant des valeurs aberrantes en 2021 était comparable à celui observé en 2016, mais certains endroits au Canada ont plus de valeurs aberrantes qu'auparavant, tandis que d'autres en ont moins. Par conséquent, les répartitions régionales de 2021 sont plus proches de ce qui a été déclaré. Le changement a eu peu ou pas d'incidence sur les médianes des variables relatives aux frais de logement et à la valeur du logement. Toutefois, lorsque la moyenne est utilisée, surtout pour la variable relative à la valeur du logement, la croissance par rapport au Recensement de 2016 pour un petit nombre de subdivisions de recensement ou de secteurs de recensement peut sembler plus grande que prévu.

Comparabilité des concepts au fil du temps

La plupart des renseignements sur le logement qui figurent dans le Recensement de la population de 2021 ont été recueillis dans les précédents questionnaires détaillés du recensement. Au fil du temps, des modifications ont été apportées au libellé des questions, à leur présentation, aux exemples et aux instructions fournis aux agents recenseurs et aux répondants. Par conséquent, la comparabilité historique de certaines composantes des données sur le logement a été influencée par ces facteurs.

Les questions sur le logement du Recensement de la population de 2021 étaient essentiellement les mêmes que celles du questionnaire détaillé de 2016, mais elles comportaient tout de même quelques différences et ajouts. Ces différences sont décrites dans ce qui suit.

Recensement de la population de 2016

En 2021, dans le questionnaire [2A-R](#), la première question visant à recueillir des renseignements sur le mode d'occupation du logement du ménage a été modifiée pour supprimer la catégorie de réponse relative au « logement de bande » et demander directement si le logement avait été fourni par l'administration locale, la Première Nation ou la bande indienne. Cette mise à jour reflète un changement de terminologie, car Statistique Canada n'utilise plus le terme « logement de bande ».

Dans l'ensemble, la proportion de ménages dont le logement a été fourni par l'administration locale, la Première Nation ou la bande indienne a augmenté de 9,5 points de pourcentage. La croissance de la part de cette catégorie de mode d'occupation s'est produite dans presque toutes les provinces, à l'exception de l'Île-du-Prince-Édouard, et les utilisateurs devraient tenir compte des changements apportés à la façon dont la question a été posée au moment de faire des comparaisons historiques de la composition des logements dans les réserves selon le mode d'occupation.

Figure 1
Questions sur le mode d'occupation, questionnaire 2A-R, Recensement de la population, 2021

Un **logement** est un ensemble distinct de pièces d'habitation ayant une **entrée privée** donnant sur l'extérieur ou sur un corridor ou un escalier commun à l'intérieur. L'entrée doit donner accès au logement sans qu'on ait à passer par les pièces d'habitation de quelqu'un d'autre.

E1 a) Ce logement vous est-il fourni à vous ou à un membre de ce ménage par le gouvernement local, la Première Nation ou la bande indienne?

Oui → **Passez à la question E2**

Non → **Continuez à la question E1 b)**

b) Êtes-vous (ou un membre du ménage est-il) :

Cochez « » un seul cercle.

propriétaire de ce logement ou en train de le payer?

locataire (même si aucun loyer en argent n'est versé)?

Source : Questionnaire 2A-R, Recensement de la population, 2021.

Figure 2
Questions sur le mode d'occupation, questionnaire 2A-R, Recensement de la population, 2016

F2 Ne posez la question **F2 a)** que si vous êtes dans une communauté Première Nation, une réserve indienne ou dans un établissement indien. Autrement, **passer à la question F2 b)**.

a) Ce logement est-il un logement de bande, ou un logement loué, ou un logement appartenant à vous ou à un membre de ce ménage?

Logement de bande

Propriétaire (même si vous êtes en train de le payer)

Locataire (même si aucun loyer en argent n'est versé)

→ **Passez à la question F3**

b) Ce logement est-il un logement loué ou un logement appartenant à vous ou à un membre de ce ménage?

Propriétaire (même si vous êtes en train de le payer)

Locataire (même si aucun loyer en argent n'est versé)

Source : Questionnaire 2A-R, Recensement de la population, 2016.

Frais de logement pour les ménages vivant dans un logement fourni par l'administration locale, la Première Nation ou la bande indienne

À partir de 2021, des renseignements sur les paiements mensuels pour l'utilisation ou l'occupation d'un logement fourni par l'administration locale, la Première Nation ou la bande indienne ont été recueillis. Les frais de logement pour les ménages vivant dans ces logements peuvent maintenant être obtenus à l'aide des réponses à la nouvelle question E10 du questionnaire 2A-R (voir [Concepts au fil du temps](#)). Dans les cycles de recensement précédents, seuls des renseignements sur les paiements de services publics étaient recueillis pour ces ménages.

Figure 5
Question sur le soutien du ménage, Recensement de la population, 2016

Un **logement** est un ensemble distinct de pièces d'habitation ayant une **entrée privée** donnant sur l'extérieur ou sur un corridor ou un escalier commun à l'intérieur. L'entrée doit donner accès au logement sans qu'on ait à passer par les pièces d'habitation de quelqu'un d'autre.

F1 Qui paie le loyer ou l'hypothèque, les taxes, l'électricité, etc., pour ce logement?

Si plus d'une personne effectue de tels paiements, cochez « » tous les cercles qui s'appliquent.

- Personne 1
- Personne 2
- Personne 3
- Personne 4
- Personne 5
- Une personne inscrite sur un autre questionnaire pour ce logement
- Une personne qui ne demeure pas ici

Source : Questionnaire 2A-L, Recensement de la population, 2016.

Comparabilité avec d'autres sources de données

Statistique Canada produit une gamme de données sur le logement provenant de différentes sources pour divers usages. La comparabilité des données sur le logement entre les sources de données dépend des différences concernant les populations cibles de l'enquête ou les sources administratives, les méthodes d'échantillonnage et de collecte; les objectifs de l'enquête, le libellé des questions, leur présentation, les exemples et les instructions; les approches en matière de traitement des données; le climat sociopolitique au moment de la collecte des données et d'autres facteurs.

Comme c'est le cas pour toute enquête, la qualité des données du Recensement de la population sur le logement qui ont été diffusées a été évaluée à l'interne avant leur publication. Les données ont été comparées, dans la mesure du possible, avec des données provenant d'autres sources. Les principales sources de comparaison de Statistique Canada étaient l'[Enquête canadienne sur le revenu \(ECR\)](#), l'[Enquête canadienne sur le logement \(ECL\)](#), le [Programme de la statistique du logement canadien \(PSLC\)](#) et l'[Enquête sur les dépenses des ménages \(EDM\)](#).

Enquête canadienne sur le logement de 2021, Enquête canadienne sur le revenu de 2020 et Enquête sur les dépenses des ménages de 2019

À l'instar du Recensement de la population, l'ECL, l'ECR et l'EDM contiennent des questions sur le logement. En général, les statistiques de ces trois enquêtes et du recensement sont comparables, en tenant compte de la variabilité d'échantillonnage. Toutefois, en raison des différences dans le libellé, l'ordre des questions, la méthode de collecte, la population cible et la période de référence (découlant des différents moments de collecte au cours de l'année), les résultats ne devraient pas être identiques. De plus, lorsqu'on a observé des différences, les comparaisons des données de l'ECR et de l'EDM avec celles du Recensement de la population de 2016 ont révélé des différences similaires, ce qui suggère une incidence en raison des différences méthodologiques présentes au fil des ans. Le tableau 3 ci-dessous contient une sélection de statistiques sur le logement à l'échelle nationale pour chacune des enquêtes.

L'ECL, l'ECR et l'EDM recueillent également des données sur le statut de copropriété du logement. Toutefois, les estimations de la proportion de copropriétés qui sont fondées sur ces enquêtes affichent une forte variabilité d'échantillonnage. De plus, l'ECR permet de saisir le statut de copropriété uniquement pour les logements occupés par le propriétaire, alors que l'EDM permet de le faire pour les copropriétés occupés par le propriétaire ou un locataire.

Les statistiques sur les [frais de logement](#), les groupes de [rapport des frais de logement au revenu](#) et les [besoins impérieux en matière de logement](#) sont comparables entre les trois sources. Bien que les paiements des propriétaires pour les frais de logement soient plus élevés dans l'EDM, l'estimation ne suit pas la même tendance

que les trois autres sources, ce qui indique que ces différences peuvent avoir été introduites par des différences dans les périodes de référence ou des problèmes de qualité des données propres à l'EDM de 2019. Les taux du recensement et de l'ECL pour les logements locatifs subventionnés sont comparables, tandis que le taux de l'ECR est plus faible en raison de la grande variabilité d'échantillonnage.

Tableau 3

Certaines statistiques tirées du Recensement de la population de 2021, de l'Enquête canadienne sur le revenu de 2020, de l'Enquête sur les dépenses des ménages de 2019 et de l'Enquête canadienne sur le logement de 2021

Indicateur de logement	Recensement de 2021	Recensement de 2021 (estimations ajustées) ¹	Enquête canadienne sur le logement de 2021 ¹	Enquête canadienne sur le revenu de 2020 ¹	Enquête sur les dépenses des ménages de 2019
Nombre de ménages	14 978 940	14 817 770	15 067 800 ²	15 056 000 ²	14 707 000
Pourcentage de ménages propriétaires	66,5	66,8	67,8	67,1	66,8
Pourcentage de ménages ayant des besoins impérieux en matière de logement	10,1	10,1	9,8	10,1	...
Pourcentage des ménages qui consacrent 30 % ou plus du revenu total du ménage aux frais de logement	20,9	21,0	19,5	20,9	19,6
Ménages propriétaires	14,8	14,8	14,3	14,1	12,4
Ménages locataires	33,2	33,2	30,3	34,6	34,1
Pourcentage de ménages vivant dans des logements de taille non convenable	5,4	5,3	4,8	5,4	5,7
Pourcentage de ménages vivant dans des logements nécessitant des réparations majeures	6,1	5,9	7,4	6,1	7,9
Valeur moyenne estimée par le propriétaire (\$)	617 500	619 000	523 230
Frais moyens de logement (en dollars par mois)	1 394	1 402	1 370	1 400	1 683
Ménages propriétaires (\$)	1 494	1 498	1 470	1 500	1 923
Ménages locataires (\$)	1 209	1 210	1 160	1 200	1 199
Pourcentage de ménages vivant dans des condominiums	15,0	15,1	13,7	12,2	..
Pourcentage de ménages vivant dans des logements subventionnés ³	11,7	11,6	11,3	5,4	..

.. indisponible pour une période de référence précise

... n'ayant pas lieu de figurer

1. Les estimations excluent les territoires et les réserves.

2. Les estimations du recensement ne sont pas ajustées pour tenir compte du sous-dénombrement net, tandis que les estimations de l'Enquête canadienne sur le logement et de l'Enquête canadienne sur le revenu sont fondées sur le nombre de ménages qui est ajusté pour tenir compte du sous-dénombrement du recensement.

3. Le taux est calculé pour les ménages locataires non agricoles.

Sources : Statistique Canada, Recensement de la population de 2021, Enquête canadienne sur le logement de 2021, Enquête canadienne sur le revenu de 2020 et Enquête sur les dépenses des ménages de 2019.

Programme de la statistique du logement canadien de 2020 et Service interagences© de 2021

Deux autres sources qui font état de la valeur des logements sont le [PSLC](#) de Statistique Canada et le Service interagences© de l'Association canadienne de l'immeuble. Le Service interagences de 2021 a indiqué des valeurs moyennes de logements comparables à celles du Recensement de la population de 2021, des valeurs moyennes légèrement inférieures dans les provinces des Prairies et des valeurs légèrement plus élevées dans le reste du Canada. Une différence conceptuelle clé à prendre en considération est que les données du Service interagences représentent des logements qui ont été vendus au cours de la période de référence, tandis que le Recensement de la population a une portée plus large, dans lequel on demande à tous les ménages propriétaires de déclarer le prix attendu qu'ils obtiendraient s'ils vendaient leur logement. La proximité des estimations indique que les propriétaires sont conscients de la situation du marché immobilier local.

Les valeurs moyennes du PSLC étaient systématiquement inférieures aux prix de vente moyens établis par le Service interagences et aux valeurs moyennes estimées par les propriétaires dans le cadre du Recensement de la population, sauf dans les Territoires du Nord-Ouest, principalement en raison de différences conceptuelles. Ces valeurs du PSLC sont fondées sur les rôles d'évaluation foncière aux fins d'imposition, et la [fréquence des réévaluations foncières](#) est fondée sur les lois provinciales et territoriales. Par conséquent, ces valeurs peuvent être mises à jour annuellement ou moins fréquemment, selon le secteur de compétence.

Tableau 4
Valeur moyenne des logements tirée du Recensement de la population de 2021, du Programme de la statistique du logement canadien de 2020 et du Service interagences© de 2021

Région	Recensement de 2021	Service interagences© de 2021	Programme de la statistique du logement canadien de 2020
	Valeur moyenne du logement (\$)	Prix de vente moyen (\$)	Valeur moyenne de l'évaluation foncière (\$)
Canada	618 500	688 113	..
Terre-Neuve-et-Labrador	246 800	273 350	..
Île-du-Prince-Édouard	313 200	341 623	..
Nouvelle-Écosse	295 600	358 607	186 000
Nouveau-Brunswick	207 800	246 467	139 000
Québec	376 800	447 952	..
Ontario	807 000	871 876	450 000
Manitoba	338 800	333 841	260 000
Saskatchewan	324 400	301 469	..
Alberta	448 800	428 195	..
Colombie-Britannique	983 000	927 558	740 000
Yukon	488 800	521 439	197 000
Territoires du Nord-Ouest	385 200	442 953	..
Nunavut	410 800

.. indisponible pour une période de référence précise

Note : Dollars courants.

Sources : Statistique Canada, Recensement de la population de 2021 et Programme de la statistique du logement canadien de 2020; et Association canadienne de l'immeuble, Service interagences© de 2021.

Programme de la statistique du logement canadien de 2020

Les chiffres relatifs aux copropriétés déclarés au Recensement de la population sont habituellement plus élevés que ceux du PSLC pour les appartements en copropriété. Bien que les définitions de ces deux variables soient très similaires, certaines différences conceptuelles font en sorte que les chiffres dans les deux sources diffèrent.

Tableau 5

Ménages propriétaires d'un condominium et appartements en copropriété, Canada, Recensement de la population de 2021 et Programme de la statistique du logement canadien de 2020

Région	Recensement de la population de 2021		Programme de la statistique du logement canadien de 2020
	Total — ménages propriétaires d'un condominium	Ménages propriétaires d'un condominium, vivant en appartement ¹	Appartements en copropriété
St. John's ^{2,3}	3 130	2 160	2 025
Nouvelle-Écosse	16 135	11 330	11 905
Nouveau-Brunswick	13 170	7 130	2 100
Ontario	822 775	577 870	557 630
Manitoba	41 705	28 030	22 810
Colombie-Britannique	482 760	391 395	366 270
Yukon	2 055	570	480

1. Les appartements désignent l'un des types de construction résidentielle suivants : appartement dans un immeuble de moins de cinq étages, appartement dans un immeuble de cinq étages ou plus, ou appartement dans un duplex.

2. Se rapporte à la subdivision de recensement de St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador).

3. Le Programme de la statistique du logement canadien rend compte du nombre d'appartements en copropriété à Terre-Neuve-et-Labrador seulement pour la subdivision de recensement de St. John's.

Sources : Statistique Canada, Recensement de la population de 2021 et Programme de la statistique du logement canadien de 2020.

Remarques

Le [Guide du Recensement de la population, 2021](#), produit n° 98-304-X au catalogue de Statistique Canada, décrit les vérifications de la qualité des données auxquelles toutes les variables ont été soumises. En général, les nombreux indicateurs utilisés pour évaluer la qualité des données sur le logement ont appuyé la fiabilité des données aux échelons national, provincial et territorial, mais ils ont également fait ressortir les points suivants.

Question E1 sur le mode d'occupation

Lorsqu'on a comparé le Recensement de 2021 et l'ECR de 2020, on a observé que le taux de propriété était plus faible pour le recensement, de façon statistiquement significative, dans toutes les provinces sauf l'Île-du-Prince-Édouard. Les différences dans les estimations varient de 0,3 % à 0,8 %, sauf pour le Manitoba et la Saskatchewan. La différence est de 2,1 % pour le Manitoba (67,4 % pour le recensement par rapport à 69,5 % pour l'ECR) et de 2,5 % pour la Saskatchewan (70,7 % pour le recensement par rapport à 73,2 % pour l'ECR).

Lorsqu'on compare le Recensement de 2021 et l'ECL de 2020, les estimations du taux de propriété sont très similaires. Il n'y a aucune différence statistique entre les estimations à l'échelle nationale, provinciale et territoriale.

Question E2 sur le statut de copropriété

Le taux national de ménages propriétaires de copropriété du Recensement de 2021, soit 14,3 %, est supérieur au taux de l'ECR de 11,5 %, une différence statistiquement significative. Le taux de propriété pour les copropriétés est plus élevé dans le recensement que dans l'ECR au Québec (13,0 % pour le recensement par rapport à 10,1 % pour l'ECR), en Ontario (14,9 % pour le recensement par rapport à 11,4 % pour l'ECR), au Manitoba (7,7 % pour le recensement par rapport à 6,0 % pour l'ECR) et en Alberta (14,8 % pour le recensement par rapport à 11,6 % pour l'ECR). Les autres provinces n'avaient pas de taux statistiquement différents entre le recensement et l'ECR.

L'estimation du taux de ménages propriétaires de copropriété provenant du Recensement de 2021 était plus élevée à l'échelle nationale que l'estimation de l'ECL, de façon statistiquement significative (14,3 % pour le recensement par rapport à 12,3 % pour l'ECL). C'était également le cas en Saskatchewan (9,6 % pour le recensement par rapport à 7,7 % pour l'ECL). Les autres provinces et territoires n'avaient aucune différence statistique dans les estimations entre le recensement et l'ECL.

Question E3 sur le nombre de pièces et de chambres à coucher

Une grande proportion de logements avec un petit nombre de pièces et de chambres à coucher, le plus souvent des logements avec une ou deux pièces, ont été touchés par des erreurs de déclaration des répondants. Les erreurs de déclaration des répondants sont apparues sous la forme d'incohérences entre les réponses à deux questions, à savoir sur le nombre de pièces et sur le nombre de chambres à coucher. Ces incohérences concernent 2,4 % de l'ensemble des ménages.

Les erreurs des répondants ont pu se produire pour toutes sortes de raisons, comme l'oubli d'inclure les chambres à coucher dans le nombre de pièces ou le fait de compter à tort certaines pièces comme des chambres à coucher. Ces erreurs ont été résolues pendant le traitement des données à l'aide de règles qui choisissaient finalement l'une des deux variables en conflit et imputaient ensuite l'autre variable.

Le niveau d'incohérence entre le nombre de pièces et le nombre de chambres à coucher avant le traitement était d'environ 51 % des réponses pour les logements d'une pièce et de 7 % pour les logements de deux pièces. Ces taux sont inférieurs aux niveaux observés dans le Recensement de 2016 (62 % pour les logements d'une pièce et 9 % pour les logements de deux pièces) et l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011 (80 % pour les logements d'une pièce et 20 % pour les logements de deux pièces). Le questionnaire électronique comporte des vérifications non impératives et des messages qui indiquent si les réponses sont invalides, ce qui permet de réduire le nombre d'erreurs de déclaration. Les ménages ayant déclaré que leur logement comptait plus d'une ou deux pièces n'ont pas été touchés de façon importante par les vérifications du traitement des données. Cela était également le cas dans les recensements antérieurs.

Question E4 sur la période de construction

L'Enquête sur les permis de bâtir (EPB) fournit des données sur les permis de bâtir par année, ce qui peut fournir une bonne indication de la période de construction. Toutefois, on ne s'attend pas toujours à ce que les données sur le logement de l'EPB et du recensement soient exactement cohérentes. Les données sur les nouvelles unités résidentielles de l'EPB représentent uniquement la croissance du nombre de logements. Quant au recensement, il fournit des données sur la période de construction pour les logements privés occupés.

Question E5 sur l'état du logement

Lorsque les propriétaires et les locataires ont été examinés ensemble, la proportion de ménages vivant dans un logement qui nécessitait des réparations majeures estimée dans le cadre du Recensement de la population de 2021 était semblable aux estimations de l'ECR de 2021. Une comparaison des deux enquêtes n'a révélé aucune différence statistiquement significative à l'échelle nationale ou pour une province en particulier. Toutefois, il existe certaines différences statistiquement significatives lorsqu'on examine les propriétaires ou les locataires individuellement.

Pour les propriétaires, l'estimation du Recensement de 2021 était plus faible, de façon statistiquement significative, à l'échelle nationale (5,3 % pour le recensement par rapport à 6,0 % pour l'ECR) et pour l'Ontario (4,7 % pour le recensement par rapport à 5,4 % pour l'ECR) et la Colombie-Britannique (5,1 % pour le recensement par rapport à 7,0 % pour l'ECR). Pour les locataires, l'estimation du Recensement de 2021 était plus élevée, de façon statistiquement significative, à l'échelle nationale (7,2 % pour le recensement par rapport à 6,2 % pour l'ECR) et pour l'Île-du-Prince-Édouard (8,3 % pour le recensement par rapport à 5,8 % pour l'ECR) et le Manitoba (7,3 % pour le recensement par rapport à 4,6 % pour l'ECR).

Lorsque les estimations du Recensement de 2021 ont été comparées aux estimations de l'ECL de 2020, aucune différence statistique n'existait à l'échelle provinciale et territoriale. Les estimations du recensement étaient inférieures aux estimations de l'ECL, de façon statistiquement significative, à l'échelle nationale pour tous les ménages (5,9 % pour le recensement par rapport à 7,4 % pour l'ECL), les ménages propriétaires (5,3 % pour le recensement par rapport à 6,5 % pour l'ECL) et les ménages locataires (7,2 % pour le recensement par rapport à 9,3 % pour l'ECL).